

Vente d'une voiture d'occasion

Par margaret, le 23/12/2010 à 19:57

Bonjour,

J'ai vendu fin novembre mon véhicule, je suis un particulier ayant vendu à un autre particulier, avec facture de garages et entretien plus controle technique, une vente déroulée normalement.

huit jours plus tard l'acquéreur me signale que les freins sont déféctueux .Puis plus de nouvelles jusqu'à ce jour ou il m'impose de remboursé tous les frais de remise en état total du véhicule . Alors que ma voiture avait été vérifiée avant .

Est ce que de particulier à particulier il y a obligation de garantie sur véhicule occasion .De plus l'acquéreur m'a sgné une attestation comme quoi il achetait dans l'état et qu'aucune garantie n'était faite .

Merci de me dire quels sont mes droits face à cette personne

Par mimi493, le 23/12/2010 à 22:13

Avez-vous conservé copie des factures d'entretien ou donné les copies et conservé les originaux ?

Il appartient à l'acheteur de prouver le vice caché par une expertise.

Par Tisuisse, le 23/12/2010 à 23:15

Bonjour,

A margaret,

Cette expertise, qui doit être contradictoire donc en votre présence, doit être faite par un expert agréé, et non par le garagiste du coin, et aux frais de l'acheteur. De plus, aucun travaux ne doit être fait sur le véhicule avant cette expertise.

Conclusion : vous envoyez gentiment mais fermement, promener votre acheteur. A lui de se débrouiller car des freins usés, c'est normal, ce n'est pas un vice caché se sont des pièces d'usure.

Par margaret, le 23/12/2010 à 23:52

Merci pour vos réponses, c'est sympa et réconfortant.

De plus l'acquéreur m'a envoyé deux e-mails d'insultes et menaces , sachant que je vis seule , trop facile pour deux hommes que de menacer une femme.

J'ai les copies des factures , la voiture avait éé révisée surtout coté frein bien avant que je décide de la vendre = ma propre sécurité était en jeu donc j'allais pas rouler avec un véhicule qui présentait des risques, j'ai fait presque 700km avec le véhicule depuis sa dernière réparation et le véhicule était sure .

Je pense que cette personne est de mauvaise foi et veut récupérer des fonds ou bien c'est aperçu que la voiture n'était plus à son gout et cherche à se faire rembourser.

Il s'agit d'un coupé sport Hyundaï, très joli modèle qui faisait se retourner beaucoup de personnes, d'ailleurs l'acquéreur a été très séduit par ce véhicule qui était entretenu de façon exemplaire, aussi bien mécanique qu'intérieur très propre. Donc rien à me reprocher. Il est vrai que je suis pas mécanicienne, et me suis fiée au garage lors des réparations (concession Hyundai) et au controle technique.

Par Tisuisse, le 24/12/2010 à 00:02

Alors, rien à craindre. Laissez-le se débrouiller.

Par contre, si vous avez une protection juridique dans votre contrat auto, faites jouer cette protection. L'avocat de votre assureur va lui adresser un courrier courtois, mais ferme, dans lequel il lui demandera d'aller voir ailleurs s'il ne veut pas avoir des ennuis.